

Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries



HORAIRE 2025

MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT



MUNICIPALITÉ
LA MACAZA

Écocentre local
1, chemin Roger-Hébert
819 275-2077

Les vendredis et samedis
de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h
Du 2 mai au 25 octobre



Écocentre local
777, rue Sainte-Anne
819 278-3384

Les dimanches et lundis de 9 h à 15 h
Du 6 avril au 24 novembre
Fermé : 19 mai, 1 septembre et 13 octobre



Écocentre local
Garage municipal
59, rue Principale Est
819 275-3027

Les vendredis de 8 h à 12 h :
2 et 16 mai, 6 et 20 juin,
11 et 18 juillet, 8 et 29 août,
26 septembre et 24 octobre

Les samedis de 8 h 30 à 12 h 30 :
10 et 24 mai, 14 et 28 juin, 26 juillet,
16 août, 13 septembre et 11 octobre



Écocentre mobile
92, chemin Vieille Route 11
819-278-3972

Samedi 17 et 24 mai
de 9 h à 15 h
Samedi 6 et 13 septembre
de 9 h à 15 h



Écocentres locaux, 819 275-2929 poste 221

DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les vendredis et samedis de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois
Tous les dimanches, de 9 h à 15 h

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide
Tous les samedis de 9 h à 15 h
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois
Un dimanche sur deux, de 9 h à 15 h

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateurs, télévisions, etc.)
- Bois et branches
- Contenants de verre, plastique et métal
- Matelas et sommiers
- Matériaux de construction triés seulement
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Polystyrène
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)

MATIÈRES REFUSÉES

- Batteries d'automobile
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre

- * Une preuve de résidence sera exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés dans leur municipalité.
- Quantité et/ou visite: Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître le nombre de visites autorisées (remorque 10' x 5' x 2' maximum).
- Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter au Complexe environnemental, au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et en saison estivale, du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h à midi.
- Avant de vous présenter à un écocentre, il est obligatoire de faire le prétri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule.
- Ce prétri, à la source, améliore le temps de disposition à l'écocentre, et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.

